

**FORMULAIRE
FORMULE 62F**

CERTIFICAT DE L'APPELANT

(Cour; N° du dossier d'appel; Intitulé de l'instance)

**CERTIFICAT DE L'APPELANT
(FORMULE 62F)**

L'appelant certifie que les pièces (*par numéro*) et les dépositions (*par témoin*) suivantes sont nécessaires pour le présent appel :

PIÈCES (*par numéro*)

DÉPOSITIONS (*par témoin*)

(1)

(1)

(2)

(2)

etc.

etc.

FAIT à le 20....

.....
Avocat de l'appelant (*ou l'appelant, s'il n'est pas représenté par un avocat*)

REM. : 1. *Si toutes les pièces ou dépositions sont nécessaires, inscrire le mot « TOUTES » après le mot « PIÈCES » OU « DÉPOSITIONS », selon le cas.*

2. *Si aucune pièce ou déposition n'est nécessaire, inscrire le mot « AUCUNE » après le mot « PIÈCES » ou « DÉPOSITIONS », selon le cas.*